

La Première Captivité de Geoffroy de Charny et l'acquisition du Linceul

de Père André-Marie Dubarle

Collegamento pro Sindone Internet – Juin 2004

© Tous les droits sont réservés

Article déjà publié dans MNTV, no 8 (déc. 1992), p. 6-18.

Le présent article sur la première captivité de Geoffroy de Charny en 1342 vise à compléter et fortifier la note assez brève sur « Le voeu de Geoffroy et l'église de Lirey » publiée par D.C. Scavone dans la revue *SINDON*. (1) Un écrit resté jusqu'ici inédit dans sa langue originale, oeuvre des chanoines de Lirey vers 1525, attribuait la construction de l'église à un voeu fait par Geoffroy de Charny pendant la captivité qui suivit l'échec de sa tentative de reprendre la ville de Calais aux Anglais, qui s'en étaient emparés en 1347.(2)

Geoffroy avait acheté la complicité d'un membre de la garnison, qui avait promis d'ouvrir les portes de la citadelle à une petite troupe française menée par Geoffroy. La ruse échoua, le traître ayant révélé le projet au roi d'Angleterre, Edouard III, qui organisa une sortie contre les assaillants. Dans la violente bataille qui suivit, Geoffroy fut fait prisonnier ainsi que d'autres chevaliers français.

D'après le récit des chanoines de Lirey, Geoffroy, détenu dans une grande tour et traité inhumainement par le roi d'Angleterre, qui refusait de le libérer moyennant rançon, aurait fait le voeu de bâtir une église en l'honneur de la Vierge Marie, s'il pouvait échapper à sa captivité. Un ange lui aurait alors apparu sous les traits d'un jeune garçon, serviteur du gardien de la tour, qui lui promit son aide. La nuit venue, il ouvrit les portes de la prison, lui fournit un équipement anglais et l'engagea à se joindre à une troupe qui partait combattre les Français. Geoffroy suivit ces directives, fut fait prisonnier par ses compatriotes, à qui il se fit reconnaître. Il échappa ainsi à ses ennemis.

Les historiens n'acceptent pas cette évasion romanesque.(3) Ils savent par ailleurs que Geoffroy et les autres chevaliers prisonniers furent transférés en Angleterre, où ils jouirent d'une assez grande liberté. Finalement Geoffroy, après plusieurs refus d'Édouard III, fut libéré au bout de dix-huit mois, grâce à une rançon de douze mille écus, qui lui furent donnés par le roi de France, Jean le Bon, en juillet 1351. Le récit des chanoines de Lirey apparaissait ainsi comme le fruit d'une imagination débridée.

(1) D.C. SCAVONE, "Geoffroy's Vow and the Church at Lirey" dans *SINDON*, nuova serie, anno 1 (juin 1989), pp. 129-132.

(2) Cette notice intitulée *Pour scavoire la voirs* (vérité) fut affichée dans la petite église de Lirey, dont la reconstruction venait d'être achevée, en 1525 ou peu après. On en conserve quatre copies (une incomplète) à la Bibliothèque Nationale de Paris. Le Père E.A. WUENSCHHELL (+) les avait étudiées et a laissé une transcription de l'une d'elles (B), d'après laquelle une traduction anglaise complète a été publiée dans *Shroud Spectrum International*, no. 28/29 (sept.-déc. 1988), pp. 25-40, *To know the truth. A sixteenth-Century Document with Excursus* by D. CRISPINO. C'est la seule publication complète à ma connaissance. Mais différents auteurs en ont fait des citations partielles ou lui ont fait allusion.

(3) Voir les critiques de D. CRISPINO, art. cit., p. 25: «à peine un mot de vrai»; de même les réticences de I. WILSON, *The Turin Shroud*, 1978 (p. 269, n. 7 du ch. XX). Pour une biographie détaillée de Geoffroy de Charny, voir A. PERRET, *Essai sur l'histoire du Saint-Suaire du XIVe au XVIe siècle*. De Lirey (Aube) à Chambéry, dans *Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie*, 6^e série, T. IV, 1960, pp. 49-121. Cet essai, très documenté et complet d'après les chroniques et les documents d'archives, ne mentionne pas la première captivité de Geoffroy en 1342. Celle-ci avait pourtant été signalée par J. Du TEIL, *Autour du Saint-Suaire de Lirey*, 1902, p. 1. B. BONNET-EYMARD a fait personnellement le contrôle des documents d'archives relatifs à Geoffroy et à l'église de Lirey (*La Contre-Réforme Catholique au XXe siècle*, n° 27 1, fév.-mars 199 1, p. 14b). Pour le fait d'une première captivité de Geoffroy (p. 16, n. 13), il renvoie à J. Du Teil qui l'a « démontré références à l'appui ».

Cependant J. Du Teil en 1902 avait attiré l'attention sur le fait d'une première captivité se plaçant en 1342. Ainsi le voeu de bâtir une église dans le cas d'une délivrance prochaine apparaissait comme antérieur à un

acte du roi Philippe de Valois, en juin 1343, concédant l'amortissement des rentes d'un domaine en vue de doter une église et les chanoines destinés à la desservir. Cet amortissement répondait à une première démarche pour l'exécution du voeu fait pendant une première captivité que les chanoines de Lirey ne connaissaient pas.

Pour cette première captivité J. Du Tell renvoyait à des Histoires de Bretagne, oeuvres de bénédictins du XVIIIe siècle, Lobineau et Morice. Les impressionnants in-folio étaient munis d'une non moins impressionnante série de documents Officiels (4). Dans son article de SINDON, D.C. Scavone reproduisait les noms de Lobineau et Morice et les références données par eux, tout en avertissant qu'il n'avait pas vu ces dernières. J'ai voulu contrôler ces références. Mais la tâche n'a pas été facile.

Les Histoires de Bretagne de Lobineau et de Morice sont bien évidemment à la Bibliothèque Nationale de Paris. Elles ont même bénéficié d'une réimpression anastatique en 1973. L'Histoire de Bretagne de P. Lebaud (5) peut être consultée sur microfiche. Lobineau et Morice donnent un récit détaillé d'un combat près de Morlaix en 1342. C'est un épisode mineur d'une guerre de succession de Bretagne, dans laquelle s'opposaient un prétendant soutenu par le roi de France et un autre soutenu par le roi d'Angleterre, un à-côté de la guerre de Cent Ans, alors à ses débuts. Le récit mentionne la participation de Geoffroy et le fait de sa capture, alors qu'un bon nombre d'autres chevaliers furent tués. En marge on peut lire en petits caractères : « Lebaud, chr(onique) manus(crite) ecc(lesia) nannet(ensis) (Nantes) 284, Actes de Bretagne, II, 311. »

Si l'on se reporte à Lebaud p. 284, au cours d'une longue série de combats dans diverses localités de Bretagne, on trouve la remarque que Froissart a raconté les événements plus au large et que Guillaume de Saint-André dit en outre dans sa chronique qu'il y eut la même année une bataille à Morlaix, dans laquelle le parti de Charles de Blois (celui auquel appartenait Geoffroy, qui n'est pas nommé) fut vaincu. C'est bien à sa place dans une histoire de la Bretagne, mais c'est décevant pour ceux qui cherchent à baliser la destinée de Geoffroy.

C'est alors que j'ai découvert dans une bibliographie la mention de A. Le Moyne de La Borderie, *Histoire de la Bretagne*, en six tomes, 1896-1914.(6) La piste était bonne. Un avertissement en tête du T. 111 signale les recherches dans les archives anglaises faites par Jean Lemoine, qui a fait part de son butin à l'auteur. Page 468, après un récit de la bataille de Morlaix, très proche de celui donné par Lobineau et Morice, nommant comme eux la participation de Geoffroy et sa capture, une note ajoute : « Tous les incidents de cette bataille de Morlaix sont extraits textuellement de la chronique de Merimuth (7) et de celle de Knighton (dans Twisden, col. 2581 et 2582). » En fait, Merimuth a servi à fixer la date (30 septembre 1342) et Knighton (8) à détailler l'occasion et les Péripéties de la rencontre. Prévoyant une attaque, le parti anglais se retrancha derrière un fossé bien camouflé, dans lequel culbuta la charge de la cavalerie adverse. Il y eut un grand massacre et Charny fut fait prisonnier.

(4) G.A. LOBINEAU, *Histoire de Bretagne. composée sur les titres et les auteurs originaux*, Paris, F. Muguet, 1707; année 1342, p. 326. P.H. MORICE, *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, 1750-1756, t. 1, p. 260. Cet ouvrage avait été précédé dès 1743 par *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire de Bretagne*, Paris, Osmont, 1743, 3 volumes. Ce dossier de documents est cité dans l'Histoire sous la désignation « Actes de Bretagne ».

(5) P. LE BAUD, *Histoire de Bretagne avec les chroniques des maisons de Vitré...* Paris, G. Alliet, 1638. L'auteur est un prêtre; il composa son oeuvre à la demande de la duchesse Anne (t 1514), qui ordonna de lui ouvrir les dépôts d'archives.

(6) A. LE MOYNE DE LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, 6 volumes, 1896-1914. Un offset en 1972.

(7) Adam de Murimouth, *Chronica sui temporis*. Edité et recensé par Thomas Hog, Londini, 1846. *Continuatio Chronicarum R. de Avesbury: de Gestis mirabilibus*. London, 1889. C'était un chanoine de Saint-Paul après 1325. Il avait accès aux documents officiels et aux informations privées.

(8) H. KNIGHTON, *Chronica de eventibus Angliae a tempore Regis Edgari usque ad mortem Regis Ricardi secundi?* Londini, 1652. *Chronica H. Knighton vel Cnitton, monachi Leycesterensis. (Rerum britannicarum medii aevi scriptores, no. 92-92 bis, 1889.)* L'auteur était chanoine de Leycester. Il parle plus loin de la prise de Calais par les Anglais, mais non de la tentative de reprendre la ville, faite par Geoffroy. Il mentionne sa mort à la bataille de Poitiers. Le nom de Knighton apparaît quelquefois en marge dans l'Histoire de LOBINEAU, mais non pour la bataille de Morlaix, bien que le récit suive de près la source anglaise.

Ces chroniqueurs anglais s'intéressent à la guerre de succession de Bretagne parce qu'elle offrait au roi d'Angleterre, Édouard III, le moyen d'inquiéter Philippe de Valois, dont il contestait la désignation comme roi

de France. Ce sont des contemporains des faits, qui ont pu avoir des détails concrets grâce aux combattants anglais revenant dans leur patrie. Avant le combat de Morlaix, Knighton a relaté un autre engagement dans lequel furent faits prisonniers Henri (Hervé) de Léon et six autres chevaliers nommés individuellement, sans compter d'autres combattants. Les sept nobles furent emmenés en Angleterre et incarcérés dans la Tour de Londres. Leur évasion était impossible dans cette situation. Ce fait tout récent explique l'angoisse de Geoffroy, prisonnier à son tour et craignant de ne pouvoir s'échapper, ni payer une rançon, lui chevalier de faible fortune. D'où la ferveur de sa prière et le vœu qui l'accompagnait.

L'évasion merveilleuse suivit de près, puisque Geoffroy est mentionné comme chef de l'arrière-garde d'une année conduite par le duc de Normandie, le futur roi Jean le Bon, qui allait chercher le combat avec le roi d'Angleterre, près de Vannes(9). Le roi Philippe VI vint lui-même à Ploërmel (nord-est de Vannes) et à Rezons (Redon ou Rennes ?) (Grandes chroniques de France). Il a pu rencontrer alors Geoffroy, récemment évadé. Peu après une trêve fut acceptée par les deux parties en guerre, à la demande de légats envoyés par le pape Clément VI : la trêve de Malestroit, le 19 janvier 1343. Dès le mois de juin 1343, un acte du roi accordait à Geoffroy l'amortissement d'une rente de 140 livres en vue de bâtir une église à Lirey et de doter les chanoines la desservant. (10)

La délivrance du prisonnier grâce à un ange qui, sous les traits du serviteur du gardien de la tour, ouvre les portes de la prison et fournit une tenue militaire de style anglais, peut paraître une imagination peu croyable. Il est bon de signaler une évasion analogue racontée par Froissart. (11) Le sire Raymond de Mareuil, vassal d'Edouard III pour une possession en Périgord, s'était rallié à la cause du roi de France, Charles V en 1369. Retournant de Paris dans son pays, il fut rencontré et fait prisonnier par un parti anglais. Gardé dans une tour et menacé d'être envoyé au roi Edouard III, qui voulait châtier sa défection, il était dans un tel désespoir qu'il excita la pitié de son gardien, anglais pourtant. Celui-ci s'efforça de le consoler, tant et si bien qu'il lui ouvrit les portes de la prison et s'enfuit avec lui, contre la promesse d'une forte récompense. Le captif recouvre ainsi la liberté. Une rédaction secondaire (manuscrit d'Amiens) omet l'initiative du geôlier compatissant. Le reste du récit est substantiellement identique. Cet épisode fournit un parallèle renforçant la crédibilité du document «Pour scavoïr la vérité». La piété de Geoffroy ou des chanoines a fait intervenir un ange, peut-être par allusion à la délivrance de saint Pierre racontée par les Actes des Apôtres (12, 7-11). (12)

Une autre donnée permet un recoupement supplémentaire avec la notice « Pour scavoïr la vérité ». L'église de Lirey a possédé des ex-voto donnés par Geoffroy et rappelant sa captivité et son évasion. Ils sont mentionnés dans un reçu signé par Humbert de la Roche, mari de Marguerite de Charny, petite-fille de Geoffroy. Le pays de Champagne étant considéré comme peu sûr à cause de la guerre entre la France et l'Angleterre, il avait été jugé plus prudent de transférer ailleurs les objets les plus précieux. Humbert prit ainsi en garde outre le Saint-Suaire « item une Croix d'argent... item un ange d'argent doré qui tient entre ses deux mains un vase où il y a un cheveu de Notre Dame. Et ledit ange est assis sur une tour à trois piliers boutants et en cette tour il y a un expital (ex-voto ?) auquel il y a un chevalier armé des armes de Charny. Item... »

(9) J. FROISSART, *Chroniques*, édition Buchon, vol. 1, ch. ccx ; édition S. Luce, T. 111, § 200, où il est à l'avant-garde.

(10) D'après la notice des chanoines de Lirey, Geoffroy, évadé de Calais, vint à Amiens, appelé par Philippe VI, qui désirait être informé plus amplement de sa délivrance. Le roi le loua de sa dévotion et lui donna pour l'église projetée des reliques et des revenus. La rencontre peut se placer aisément après la captivité de Morlaix et l'évasion. Il n'est pas nécessaire de transporter de 1343 à 1353 la date de la première concession d'amortissement, contrairement à la conjecture faite par A. PERRET, *Op. cit.*, p. 61, ri. 1 et U. CHEVALIER, *Étude critique*, p. 22, ri. 3.

(11) J. FROISSART, *Chroniques*, édition Buchon, ch. cccxi ; édition S. Luce, t. VIII, § 261.

(12) Peut-être une autre explication est-elle possible. Les reliquaires comportaient parfois la figure d'un ange, soit tenant la relique, soit la surmontant de façon ornementale. Les chanoines de Lirey ont pu penser qu'un élément décoratif de leur reliquaire était une allusion à un événement réel de l'évasion.

Chifflet a interprété ce passage plutôt qu'il ne l'a reproduit mot à mot. Le chevalier est un cavalier avec sa monture. « Un ange d'argent doré assis sur une tour, soutenue par trois colonnes, et tenant des deux mains un petit vase dans lequel est serré un cheveu de la sainte Mère de Dieu et dans cette tour est la figure d'un homme à

cheval, posé sur un piédestal, les quel porte les armes de Charny.» Tous les détails de la description ne sont pas parfaitement clairs pour nous. Il suffit actuellement de noter la relique du cheveu de Notre-Dame, sur laquelle on reviendra plus loin, et la mention explicite du cheval. Ce dernier n'est pas mentionné dans les copies connues de la notice «Pour scavoir la vérité», mais on le trouve dans un récit parallèle composé par N. Camuzat, chanoine du diocèse de Troyes, qui se réfère explicitement à des documents de l'ancienne église de Lirey, tout en reconnaissant que cette évasion merveilleuse n'est pas racontée ailleurs. En vue de son évasion Geoffroy est gratifié d'un «cheval de race» «equoque generoso donatus.» (13)

La notice « Pour scavoir la vérité » rapporte que Geoffroy, enfermé dans une tour, fut inhumainement traité par le roi Édouard d'Angleterre pendant neuf mois. Ce détail est exploité pour contester la valeur historique de ce document. Le prisonnier avait été transféré en Angleterre et les conditions de sa détention étaient honorables. Il fut libéré moyennant une forte rançon environ un an et demi après sa capture. Toutefois ce traitement inhumain pourrait être le souvenir grossi d'un fait rapporté par le chroniqueur Jean Le Bel, recopié par Froissart. Le soir de la bataille de Calais, après que les Français survivants eurent été faits prisonniers, Édouard III voulut les traiter avec une courtoisie chevaleresque grandiose dans le premier jour de l'année. Il leur fit donner des habits neufs et leur offrit un souper pendant lequel il causa aimablement avec eux. Il loua particulièrement la valeur d'Eustache de Ribaut, avec qui il avait eu un corps-à-corps individuel pendant l'engagement. Il lui fit don d'un « chapelet », non un chapeau proprement dit, mais un ornement de tête garni de perles, qu'il portait, et lui annonça qu'il serait libre le lendemain. Auparavant il avait adressé à Geoffroy une apostrophe assez dure : « Messire Geoffroy, je vous dois par raison peu aimer, quand vous voulez par nuit enlever ce qui m'a coûté tant de deniers et que j'ai acheté. Je suis bien aise de vous avoir pris sur le fait. Vous en vouliez avoir meilleur marché que je n'en ai eu. Vous croyiez l'avoir pour vingt mille écus, mais Dieu m'a aidé, si bien que vous n'avez pas réussi votre projet. Il m'aidera encore s'il lui plaît, aussi vraiment qu'il sait que j'ai bonne et juste cause. » Geoffroy ne répondit rien et le roi poursuivit ses entretiens avec d'autres sur un ton plus cordial .(14)

L'entrée en possession du Linceul

Les textes rassemblés ci-dessus rendent tout à fait certaine une première captivité de Geoffroy avant celle occasionnée par la tentative malheureuse de Calais. Ils montrent d'autre part que la tradition de Lirey avait conservé de cette première captivité certains souvenirs qui ont par la suite été adaptés tant bien que mal à la seconde captivité, celle de Calais et d'Angleterre: le voeu de construire une église, les particularités de l'évasion, la rencontre du roi Philippe VI. Nous pouvons même comprendre certains détails que les historiens étaient portés à mettre en doute: le traitement inhumain de Geoffroy par Edouard 111 consiste dans l'apostrophe dure qui lui fut adressée au cours du dîner de fête offert après le combat de Calais et le long refus d'accepter une rançon. Il est possible d'organiser de manière cohérente ces données diverses en les répartissant en deux captivités distinctes.

(13) J. J. CHIFFLET *Hiérothonie de Notre Seigneur Jésus-Christ*, 1631, p. 105. Dans la forme latine initiale du livre *De linteis sepulchralibus Christi Servatoris crisis historica*, 1624, p. 99, on lit l'équivalent latin « statuarum equestrem ». Il est à noter que le récit des chanoines de Lirey ne mentionne que l'équipement anglais donné au captif pour assurer son évasion. N. CAMUZAT *Promptuarium sacrarum antiquitatum Tricassinæ dioecesis...* 1610, p. 411, ajoute le cheval : « equoque generoso donatus ». Les sources parlaient-elles du cheval ? ou est-ce une déduction tirée de la statue de l'homme à cheval ? Pour le détail des fonds d'archives contenant le reçu d'Humbert de la Roche voir U. CHEVALIER, *Étude critique...*, 1902, p. xxi, document Q. Dans l'énumération des reliques et joyaux, la mention du Saint Suaire y est seule reproduite.

(14) JEAN LE BEL, *Chronique*, éd. J. Viard, 1904-1905, tome second, p. 181 ; le français médiéval a été ici rajeuni. J. FROISSART, *Chroniques*, éd. Buchon, livre 1, partie 1, ch. cccxxix. éd. S. Luce, t. IV, § 320. Un autre exemple de cette courtoisie chevaleresque à l'égard de prisonniers a été rapporté par JEAN LE BEL, p. 171 : de retour à Londres, après la prise de Calais en 1347, Édouard 111 alla saluer ses prisonniers et leur offrit un dîner avec lui. Le récit beaucoup plus court n'a pas été reproduit par Froissart.

Alors se pose une question d'importance : peut-on accepter l'affirmation de la notice que le roi Philippe de Valois donna le Linceul à Geoffroy ? Des auteurs comme I. Wilson et D. Crispino estiment que c'est impossible. (15) Rien n'établit que Philippe VI ait été en possession du Linceul et, même s'il l'eût été, il est invraisemblable qu'il ait pu en disposer de la manière occulte supposée par l'hypothèse affirmative. Aucun autre

document connu ne mentionne cette donation, alors qu'un bon nombre ont trait à des dons de rentes ou de maisons.

Il peut être utile toutefois de mentionner ici quelques hypothèses très inégalement valables, admettant le don du Linceul par Philippe VI à Geoffroy.

D'après E. Faure (16), le Linceul, après la prise de Constantinople par les croisés en 1204, avait été envoyé à Besançon et déposé dans la cathédrale. Lors de l'incendie de cette église en 1349, il avait été recueilli ou dérobé par un membre de la famille de Vergy (à laquelle appartenait également Jeanne de Vergy, seconde femme de Geoffroy de Charny). Le détenteur remit son butin au roi Philippe VI, qui projetait de conquérir la Franche-Comté et regardait le Linceul comme un palladium. Le roi à son tour donna la relique à Geoffroy et un secret d'État devint ainsi un secret de famille. Tout ceci est affirmé sous la caution d'un « historien », dont l'ouvrage ne se retrouve pas à la Bibliothèque Nationale de Paris.(17) Comme l'a reconnu P. Vignon., aucun document ne permet de penser que la cathédrale de Besançon ait possédé un Linceul du Christ avant la date de 1523. À quoi s'ajoutait la remarque de bon sens : si Besançon l'avait possédé avant 1349 quand le Linceul fut exposé à Lirey vers l'année 1353 ou peu après, il y aurait eu réclamation de la relique dérobée; ce qui ne s'est pas produit.(18)

Une seconde hypothèse, un peu moins invraisemblable, Présentée par G. Pisanu, fait état de la croisade dirigée par le Dauphin Humbert II en 1345-46, et à laquelle Geoffroy prit part, tout au moins a son début. Le butin de cette croisade fut remis au roi de France, qui le répartit entre les participants. La valeur de cette relique pouvait ne pas être reconnue faute d'une attestation régulière d'authenticité (19). Cette reconstitution n'est fondée que sur le dire des chanoines de Lirey, relatif au don royal; aucun autre document ne vient la confirmer.

(15) Voir plus haut, n. 3.

(16) E. FAURE, *Le portrait authentique du Christ révélé par la photographie du Saint-Suaire de Turin*, Paris 1918, pp. 65-66.

(17) ABBÉ Loye, *La ville de Saint-Hippolyte*, Jacquin, 1909, Besançon. L'ouvrage n'est répertorié ni dans le catalogue imprimé de la Bibliothèque nationale, ni dans le fichier complémentaire des ouvrages omis par le catalogue. On trouve seulement L. Loye, *Histoire du comté de la Roche et de Saint-Hippolyte, sa capitale*, 1888. Le livre omis existe pourtant et un exemplaire est conservé au grand séminaire de Besançon. Le bibliothécaire m'a envoyé aimablement la photographie de quelques pages 59-63. On y lit que lors du pillage de Constantinople en 1204 le Linceul fut dérobé par Othon de la Roche, qui l'envoya à son père, Ponce de la Roche. La relique fut déposée dans la cathédrale de Besançon. Elle disparut à l'occasion d'un incendie en 1349. Elle fut dérobée et cachée par un membre de la famille de Vergy. Jeanne de Vergy l'apporta en dot en épousant Geoffroy de Charny, seigneur de Lirey. Elle fit faire une copie, qu'elle envoya à Besançon. Dans ce livre il n'est pas question du roi Philippe VI et de ses visées sur la Franche-Comté, ni d'un secret d'Etat qui devint un secret de famille. En fait E. Faure a confondu dans sa mémoire l'abbé Loye et l'abbé A. Blanchet, auteur d'un chapitre sur « le Saint Suaire de Besançon », inséré dans l'ouvrage de P.-A. PIDOUX DE LA MADUÈRE, *vie des saints de Franche-Comté*, 1908-1909, dans le tome IV, p. 21-46, qui se trouve à la Bibliothèque nationale. C'est dans cette contribution qu'on pourra lire (p. 29-30) les affirmations sur le passage de la relique entre les mains de Philippe VI et sur le secret d'Etat, devenu un secret de famille. L'auteur reconnaît qu'il y a de nombreuses publications pour et contre la piste de Besançon. «Notre devoir était d'en prendre connaissance, car... cette cause est d'une gravité sans pareille... Après une étude approfondie... nous osons affirmer : Turin, Chambéry, Saint-Hippolyte sur le Doubs, Lirey, Besançon, Constantinople» (p. 34). Malheureusement cette déclaration d'une haute conscience professionnelle n'est accompagnée d'aucune indication sur les documents qui ont permis d'aboutir à une conclusion aussi ferme. Elle a néanmoins impressionné bien des lecteurs qui ont recopié les expressions de secret d'État et secret de famille sans en donner de justification par des sources historiques, sauf parfois des liens généalogiques entre Jeanne et Vergy et Othon de la Roche. D'où une fausse apparence d'un consensus étendu, permettant de ne pas s'étendre sur une chose claire.

(18) P. VIGNON, *Le Saint-Suaire de Turin devant la science...* 1939, p. 105-108. De même B. BONNET-EYMARD, *Contre-Réforme catholique au XXe siècle*, no. 27 1, *Le Saint-Suaire*, p. 24b.

(19) G. PISANU ofm., *La storia e la Sindone di Torino*, p. 199-238 dans *La datazione della Sindone (Atti dei V Congresso Nazionale di Sindonologia: Cagliari 29-30 Aprile 1990)*, éd. A. Ladu, Edicar Service, p. 237-238. Il utilise une citation de la notice «Pour savoir » déjà défigurée par U. Chevalier. Il ne mentionne pas que P. de Gail avait précédemment soutenu la même hypothèse : *Histoire religieuse du Linceul du Christ*, 1974.

Le rapprochement avec la croisade de 1346 est l'oeuvre de Pisanu. Geoffroy est nommé parmi les croisés par un témoignage sérieux (20). Quelques strophes de son poème sur la chevalerie semblent bien s'inspirer d'une expérience personnelle. Geoffroy s'adresse au chevalier qui se propose d'aller « outre la mer pour les ennemis Dieu grever ». Il l'encourage et l'avertit des dangers provenant du mauvais temps ou des corsaires, puis l'exhorte à accomplir sans tarder les promesses faites à Dieu dans l'adversité.(21) Toutefois il est

bien probable que Geoffroy est rentré en France avant la fin de cette croisade. Dès le 2 août 1346, il signe une quittance pour sa solde à Aiguillon. Il n'a guère pu assister à l'importante bataille de Smyrne, le 24 juin précédent, et y mériter une part de butin.

Enfin, troisième hypothèse, peu vraisemblable à première vue, le Saint-Suaire a été prélevé par Philippe VI dans le trésor de la Sainte Chapelle, où avaient été déposées les reliques cédées par Baudouin II empereur latin de Constantinople, à Saint Louis, roi de France.(22) Notre curiosité actuelle se concentre sur le Linceul, ce qui se comprend aisément. Mais cela fait négliger une part des informations contenues dans les anciens documents. Peut-être une considération plus attentive pourra-t-elle conduire à une conclusion plus solide. D.C. Scavone, dans l'article cité plus haut, nous a conduits à cette prise en compte.(23)

Le récit des chanoines dit que le roi Philippe donna à Geoffroy le Saint-Suaire, une portion de la vraie croix et plusieurs autres reliques. Un peu plus loin il précise que Geoffroy donna à l'église de Lirey le Saint-Suaire, la vraie croix et d'autres reliques avec une belle tour d'argent, mémorial du lieu de sa captivité.(24) D'autre part, le reçu donné par Humbert de La Roche, quand il prit en dépôt les objets précieux de l'église, ajoute quelques détails. Outre le Saint-Suaire et le morceau de la vraie croix, il y avait une tour où était assis un ange d'argent doré, tenant un vase renfermant un cheveu de la Mère de Dieu; dans la tour se trouvait également la figure d'un homme à cheval (Camuzat seul mentionne le cheval ayant favorisé l'évasion de Geoffroy).

Donc trois documents : deux écrits narratifs et un reçu juridique décrivant avec précision un objet qui était à la fois un reliquaire et un ex-voto commémoratif. Chacun contient un élément absent dans les autres : le fait d'un don de reliques par Philippe VI, le cheval servant à l'évasion, le cheveu de la Mère de Dieu dans le reliquaire, les trois documents ne se sont pas copiés l'un l'autre.

Trois documents et trois reliques différentes. La provenance à Lirey du Saint-Suaire, considéré isolément, est peut-être une question insoluble. Mais la question de la provenance des trois reliques considérées simultanément se présente différemment.(25) Le cheveu de la Vierge est une relique paradoxale. La croyance en l'Assomption excluait a priori la possession d'une partie du corps : tête, doigt, bras, etc. Les cheveux sont à la limite entre le corps et l'extérieur. A l'ordinaire les reliques de la Vierge sont sa robe, sa ceinture, ses linges funéraires, sa cruche, sa corbeille, son siège.

(20) N. IORGA, *Philippe de Mézières, 1327-1405, et la croisade au XIVe siècle*, 1896, p. 56. Philippe de Mézières nommé comme combattant à la bataille de Smyrne le 24 juin 1346, différents nobles chevaliers, dont Geoffroy de Charny. Peut-être ce témoignage n'est-il pleinement valable que pour la participation au début de l'expédition.

(21) A. PIAGET, *Le livre Messire Geoffroy de Charny*, dans *Romania* 26 (1987), p. 394-411, a donné un choix des passages les plus intéressants. P. SAVIO, *Ricerche sopra la Santa Sindone*, 1957, a consacré une notice à Geoffroy (p. 95-112). À la fin il cite d'après PIAGET quelques strophes du poème. Ce livre est maintenant édité par R.W. KAEUPER et E. KENNEDY, *Book of Chivalry, Text, Context, and Translation*, 1997. Texte en français médiéval, traduction anglaise.

(22) W. BULST, *Das Turiner Grabtuch und das Christusbild*, B. 1, *Das Grabtuch*. Frankfurt am Main, Knecht, 1987, estime que c'est dans l'état actuel de la recherche, le plus vraisemblable peut-être, p. 142-143. De manière beaucoup plus ferme et plus documentée, c'est la thèse soutenue par HILDA LEYNEN dans une étude publiée par la revue *Soudarion* (en langue flamande), Bruges. L'article a été ensuite offert à un public plus large en traduction française (*A propos du Mandillon*, p. 24, 1991). Les traductions anglaise, espagnole et italienne sont en préparation. Sur la couverture, reproduction d'une gravure montrant le contenu de la grande châsse de reliques à la Sainte-Chapelle de Paris.

(23) D.C. SCAVONE, art. Cit., p. 129.

(24) Pour les sources de ce paragraphe voir plus haut la note 13 et le texte auquel elle se rapporte.

(25) Il va de soi que ce qui suit fait complètement abstraction de l'authenticité (réelle ou supposée) de ces reliques.

L'index des « Exuviae sacrae constantinopolitanae » de P. Riant (26) ne mentionne que deux cas de relique des cheveux : à Corbie et à Halberstadt. Un recensement plus général, non limité aux reliques provenant du butin des croisades après la prise de Constantinople en 1204, compte une vingtaine de reliques des cheveux.(27) Le trésor de la Sainte Chapelle en possédait un échantillon. Ce n'était pas un élément de l'ensemble cédé par Baudouin II à Saint Louis. Cette relique n'est mentionnée ni dans le texte de la Bulle de cession, ni dans l'hymne liturgique récapitulant consciencieusement tout le détail.(28) Cette relique pourrait provenir de l'église de Saint-Étienne, voisine de Notre-Dame et démolie précédemment.(29) Mais elle est

représentée (ou plutôt le petit flacon la contenant) dans une gravure d'une Histoire de la Sainte Chapelle Royale de Paris, et figure sous le n° 14. (30) Un même ensemble, propriété personnelle du roi de France, comprenait donc simultanément les trois reliques repérées à Lirey et dont la troisième (le cheveu de la Vierge) n'a même pas été désignée avec précision par les chanoines, qui l'estimaient peut-être trop insignifiante en comparaison du Saint-Suaire. La présomption est bien forte que ces trois reliques se garantissent mutuellement et qu'elles ont été offertes par le même donateur royal, puisant dans un même trésor personnel. Il serait bien étrange qu'une relique secondaire, ne provenant pas du trésor royal, ait été choisie pour être incorporée à un joyau de grande valeur, que le roi de France pouvait offrir, mais non le chevalier de petite fortune qu'était Geoffroy. On connaît la pratique médiévale de subdiviser les reliques pour en faire cadeau à diverses personnes ou églises. Rien ne s'oppose à ce que Philippe VI ait agi ainsi pour la portion de la vraie croix et l'échantillon de cheveux de la Vierge, tout comme Saint Louis avait dispersé les épines de la Sainte-Couronne. Ce don d'un morceau de la vraie croix et d'un cheveu de la Vierge est en soi très plausible et une autre origine pour ces deux reliques est bien difficile à conjecturer. Cela fait disparaître ce qu'il y a de surprenant à première vue dans le don dissimulé d'une relique aussi importante que le Linceul. Philippe VI a-t-il compris la valeur de ce linge qu'il n'aurait pas déployé ? Les chanoines de Lirey seraient-ils les premiers à l'avoir découverte ? On s'expliquerait ainsi la réticence des héritiers de Geoffroy à témoigner clairement de la provenance précise de cette possession. « Liberaliter oblatam » (offerte avec libéralité), déclare Geoffroy II, fils du fondateur de l'église ; « conquis par feu messire G. de C., mon grand-père », atteste Marguerite, sa petite-fille. (31)

Un document bien différent vient recouper les considérations ci-dessus. Melle Hilda Leynen a compulsé les inventaires successifs du trésor de la Sainte-Chapelle. Un inventaire rédigé en 1534 témoigne que la Sainte Toile n'avait pu être identifiée dans le coffret qui devait la contenir. (32) D'où une formule embarrassée qui marque l'incertitude des observateurs : « Et au regard du huitième article, contenant la trelle insérée à la table, après plusieurs difficultés a été finalement trouvée en un grand reliquaire et tableau garny d'argent surdoré, où il y a apparence d'une effigie, ladite trelle comme consommée contre ledit tableau, autour, environ et dans ladite effigie. »

(26) P. Riant, *Exuviae sacrae...* 2 vol. 1877-1878.

(27) COLLIN DE PLANCY, *Dictionnaire critique des reliques*, Paris, 1821, t. II, p. 159. La dernière de la liste est celle de la Sainte Chapelle, suivie de etc., etc., etc.

(28) *Exuviae* II, p. 48 et 134.

(29) Communication privée de Mlle H. LEYNEN.

(30) Gravure non signée, illustrant *Histoire de la Sainte Chapelle Royale du Palais*, par S.J. MORAND, 1790. Reproduite en couverture de la brochure *A propos du Mandilion, cf. plus haut* ri. 22.

(31) Je profite de l'occasion pour rappeler avec D. CRISPINO (*Shroud Spectrum*, n° 28/29, 1988, p. 30) que cette attestation a été parfois tronquée maladroitement : « conquis par feu » et comprise comme « butin de guerre ». En réalité « feu » est suivi de « messire » et signifie « le défunt messire ». Sans avoir fait ce contresens, CAMUZAT et CHIFFLET ont déjà compris le mot « conquis » comme « bello partum », pris à la guerre. Mais, ainsi que l'a reconnu J. Du TEIL (*Autour du SaintSuaire de Lirey* 1902, p. 27, n. 1), le mot « conquérir » possédait déjà au Moyen Âge la signification possible d'« acquérir sans violence », aussi bien que celle de « s'emparer par la guerre ». Marguerite voulait seulement affirmer que le Linceul était une propriété personnelle de son grand-père, non préciser le mode d'acquisition.

(32) Texte reproduit dans H. LEYNEN, *A propos du Mandilion*, p. 12 ; d'après M. FÉLIBIEN, *Histoire de la ville de Paris*, 1725, t. III, p. 156 et A. VIDIER, *Le trésor de la Sainte Chapelle*, Paris, 1911. H. LEYNEN commente ensuite le texte et conclut à la haute probabilité d'un don fait par le roi à Geoffroy.

Il semble donc qu'on n'avait trouvé qu'un treillis, ce qui était l'ornement classique encadrant le visage du Christ dans les images inspirées du Mandylion d'Hesse: l'image de Laon, celles de Néréditsa, de Gradac, d'Alexandrie.

La collection de la Sainte-Chapelle comprenait donc, entre autres, un tissu portant l'image du Christ, deux portions distinctes de la vraie croix et une relique d'un type assez rare, et qui ne provenait pas de la cession faite par Baudouin II, des cheveux de la Mère de Dieu. L'image du Christ semble avoir disparu à une date

indéterminée. Cette collection a les caractères voulus pour être l'origine des reliques attestées à Lirey et le donateur serait, d'après la notice des chanoines, le roi Philippe VI de Valois.

Peut-être peut-on faire une hypothèse légèrement différente, et d'une importance très secondaire pour l'origine du Linceul de Lirey. Le donateur serait Jean le Bon, qui succéda à son père mort en août 1350 .(33)

Dans une demande adressée au Pape Clément VI le 16 avril 1349, Geoffroy demande 100 jours d'indulgence pour les pèlerins visitant l'église qu'il bâtit. Il demande que son corps puisse être divisé après sa mort et enterré en différents lieux. Le 30 janvier 1354 il demande des indulgences plus grandes, un nombre plus élevé de chanoines et la possibilité d'être enterré, lui et sa famille, dans le cimetière à établir près de l'église maintenant construite. Ces faveurs plus importantes s'expliqueraient bien, si dans l'intervalle s'était produit un événement rehaussant la dignité de l'église. Il est assez obvie de penser au don d'une relique telle que le Saint-Suaire. Mais après la supplique du 16 avril 1349, Geoffroy a été prisonnier des Anglais depuis le 1-janvier 1350 jusqu'à juin 1351. Il a été alors libéré moyennant la rançon très élevée payée pour lui par le nouveau roi, Jean le Bon. Il a pu recevoir alors le don du Saint-Suaire. Question secondaire, je le répète. Les chanoines de Lirey ont pu commettre cette inexactitude à plus de cent cinquante ans de distance.

Conclusion

L'origine du Linceul de Lirey par un don du roi de France est l'hypothèse qui harmonise le mieux un ensemble de données dont chacune prise isolément serait insuffisante pour fournir une preuve.

(33) D. CRISPINO, « *Why did Geoffroy de Charny change his mind ?* » dans *Shroud Spectrum International*, no. 1 (1982), p. 28-34, a mis en évidence cet accroissement des demandes d'une supplique à l'autre et l'a expliqué par l'entrée en possession du Linceul.